

**ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS**

RÉSOLUTION 2013-2-AG-R-24

***Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) – Pierre Margot***

*adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2013-2-AG) tenue à l'Université le 20 mars 2013.*

VU les articles 4, 7 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU la résolution 2011-3-AG-R-23 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 16 mars 2011, relative à la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* relatif au cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de M. Pierre Margot suggérée par la rectrice de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec, en date du 20 février 2013;

VU la résolution 2013-CA577-14.09-R6184 du Conseil d'administration de l'UQTR recommandant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'UQTR, à M. Pierre Margot;

VU la recommandation de la présidente de l'Université du Québec;

Sur la proposition de Mme Nadia Ghazzali,  
appuyée par M. Nelson Michaud,

**IL EST RÉSOLU :**

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Monsieur Pierre Margot afin de reconnaître :

- l'impact exceptionnel de ses réalisations et son parcours professionnel remarquable dans le développement de la formation et de la recherche en science forensique à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, à titre de professeur, de directeur de l'École des sciences criminelles et de vice-doyen de la Faculté de droit et des sciences criminelles;
- sa contribution remarquable au progrès de la criminalistique par son implication dans différentes sphères liées à la discipline dont sa participation à de nombreux comités d'experts, son engagement auprès d'importantes sociétés savantes et la création d'outils fondamentaux pour les spécialistes en criminalistique;
- la notoriété de ses réalisations et la reconnaissance nationale et internationale qui lui est accordée dans le domaine de la criminalistique qui assurent un déploiement de l'École des sciences criminelles tout en consolidant ses partenariats universitaires et le rayonnement de son institution;
- ses qualités humaines et la valeur exemplaire de son cheminement intellectuel important, le plaçant ainsi parmi les figures les plus reconnues dans le domaine des sciences criminelles.

**ADOPTÉE**

Le secrétaire général,



André G. Roy